



*Le Chef de Cabinet
du Président de la République*

N° PDR/CP/BEAR/E068530

Mesdames Marie-Josèphe DEVILLERS et
Ana-Luana STOICEA-DERAM
Coalition internationale pour l'abolition de la
maternité de substitution (CIAMS)
37 AVENUE PASTEUR
93100 MONTREUIL

Paris, le **22 OCT. 2021**

Mesdames les Présidentes,

Le Président de la République a bien reçu le courrier que vous avez souhaité lui adresser.

Sensible aux raisons qui ont guidé votre démarche, le Chef de l'Etat m'a confié le soin de vous en remercier et de vous assurer de l'attention avec laquelle il a été pris connaissance de la position de la Coalition internationale pour l'abolition de la maternité de substitution concernant la gestation pour autrui

Afin que le débat sur les questions relatives à la famille se déroule dans un climat apaisé et respectueux de toutes les composantes de notre société, le Président de la République et le Gouvernement ont mis en place, dès janvier 2018, les états généraux de la bioéthique, dont les travaux ont nourri le projet de loi relatif à la bioéthique, au même titre que les avis rendus par le Conseil d'État et le Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé.

Dès le début de ce débat, et a fortiori durant l'examen du texte au Parlement, le Gouvernement a souhaité que soit recherché l'équilibre entre l'accès à de nouveaux droits, l'utilisation raisonnée et sécurisée des progrès scientifiques et techniques, et le respect de la personne humaine sur lequel nous ne transigerons jamais.

C'est avec ce souci constant d'équilibre que ce texte ouvre de nouveaux droits auxquels il est apporté un cadre législatif garantissant leur exercice dans le strict respect de la dignité humaine, du libre choix et de l'intérêt collectif. C'est le cas avec l'extension de la procréation médicalement assistée aux couples de femmes et aux femmes célibataires, pour laquelle Monsieur Emmanuel MACRON s'était engagé, et la sécurisation de la filiation des enfants nés par recours à l'assistance médicale à la procréation par un couple de femmes ou par une femme non mariée.

.../...



PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE
PALAIS DE L'ÉLYSÉE — 55, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, 75008 PARIS

*Afin de contribuer au respect de l'environnement, la Présidence de la République vous invite à privilégier
l'envoi de vos correspondances par courriels sur le site www.elysee.fr, rubrique « écrire au Président ».*

Imprimé sur papier recyclé pour préserver notre planète.



De la même manière, les lignes rouges sont réaffirmées. Ainsi, il n'est pas question d'autoriser la gestation pour autrui en France, car elle met en question la dignité du corps de la femme et sa marchandisation, ou encore la création d'embryons à des fins de recherche.

Si les contraintes de l'agenda présidentiel ne permettent pas à Monsieur Emmanuel MACRON de répondre favorablement à votre demande d'entrevue, je n'ai toutefois pas manqué de relayer votre intervention auprès de Monsieur Adrien TAQUET, secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargé de l'enfance et des familles, en lui demandant de vous tenir directement informées de la suite susceptible d'y être réservée.

Je vous prie d'agréer, Mesdames les Présidentes, l'expression de mes hommages.



Brice BLONDEL